



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 21 juin 2023

Délibération n°34/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image [SMPI] Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 7 juin 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE.

Mesdames Martine PINVILLE, Fabienne GODICHAUD, Célia HELION, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs François BONNEAU, François NEBOUT, Michel CARTERET, Jérôme SOURISSEAU.

Mesdames Virginie LEBRAUD [Pouvoir à monsieur Philippe BOUTY] Charline CLAVEAU [Pouvoir à madame Martine PINVILLE], Caroline COLOMBIER, Stéphanie GARCIA.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent ou excusé : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Patrick MARDIKIAN.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	8
Votants	14

Objet : Fête de l'Animation – 2ème Edition

Chaque année, la Fête du cinéma d'animation, organisée par l'Association Française du Cinéma d'Animation [AFCA], met à l'honneur l'animation en France et à l'étranger durant le mois d'octobre. Cette opération participative a pour vocation de sensibiliser les publics et les médias au cinéma « image par image » et de contribuer ainsi à la promotion des films et de leurs auteurs, grâce à des événements aux formes variées (projections, rencontres, ateliers, expositions...).

Magelis profite de cette opération nationale pour valoriser fortement la filière de l'animation sur le territoire, en organisant un événement exclusif qui associera tous les publics (familles, enfants, étudiants de l'image, professionnels de l'animation...) et impliquera de nombreux partenaires (Cinéma de la Cité, CGR, Mégarama, Espace Franquin, Alca, studios et écoles d'animation...).

Cette deuxième édition de la Fête de l'Animation est prévue du 19 au 22 octobre 2022 à Angoulême et est organisée avec le concours de l'AFCA pour la programmation. Les relations privilégiées de Magelis avec les producteurs d'animation français sont aussi mises à contribution.

Le programme, en cours d'élaboration, sera éclectique et s'articulera autour des films et séries d'animations - entre courts, longs métrages et épisodes de séries TV, entre productions jeunesse et adulte ou encore entre productions nationales et internationales - orchestrés sous forme d'avant-premières, de projections, d'ateliers, de masterclass, d'expositions et autres soirées dédiés au cinéma d'animation.

L'événement se poursuivra du 23 au 27 octobre 2023, soit la première semaine des vacances scolaires, avec des projections de longs métrages et de séries d'animation pour les centres de loisirs du GrandAngoulême.

En parallèle, l'association Sapin Sympa renouvelle son « ONE SHOT », événement d'une journée visant à rassembler les professionnels de l'animation du territoire, et pour lequel Magelis vient en soutien. La journée, programmée le 21 octobre 2023 au Cnam-Enjmin, sera rythmée par des conférences, des ateliers, des masterclass et des projections de courts métrages étudiants.

Le programme complet de la Fête de l'Animation sera visible prochainement sur le site internet dédié à l'événement www.fete-anim-angouleme.fr

L'affiche de l'événement sera réalisée par l'agence de communication Fish&Geek qui déclinera celle de l'an dernier. Par ailleurs, un dispositif de communication sera mis en place pour l'occasion : affichages, distribution de flyers dans les écoles, diffusion dans la presse locale, radio, cinéma et réseaux sociaux...

Pour cette 2ème édition, et à l'image des autres manifestations qu'il organise, le Pôle Image Magelis prendrait en charge (directement ou par remboursement) les frais liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et autres frais divers pour les professionnels intervenants, conférenciers et invités.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent l'opération exposée ci-dessus ;
- acceptent la prise en charge (directe ou par remboursement), par le Pôle Image Magelis, des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres frais divers des intervenants, conférenciers et invités à la Fête de l'Animation 2023 ;
- autorisent Monsieur le Président à conduire toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Président,
Philippe BOUTY

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 27 Juin 2023
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 27 Juin 2023
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 27 Juin 2023

Signé: Le Président

